

# Avis de Convocation

## DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Les actionnaires de la Société DYAR AL MANSOUR, Société anonyme au capital social de 430.000.000 dirhams, dont le siège social est situé à Rabat - 42, Avenue Alaouiyyne, immatriculé au registre de commerce de Rabat sous le n° 20 646 sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 25 juin 2014 à 10 heures au siège social de la société, à l'adresse précitée, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### A titre ordinaire :

1. Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
2. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 56 et suivants de la loi n°17-95 modifiée par la loi n°20-05 ;
6. Quitus donnés aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes pour leurs mandats au titre de l'exercice 2013 ;
7. Démission et ratification de la cooptation et de la nomination de nouveaux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
9. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

### A titre extraordinaire :

1. Ratification des modalités de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
2. Augmentation du capital social d'un montant de **100.000.000** Dirhams, pour le porter à **530.000.000** Dirhams, par la création de **1 000 000** d'actions nouvelles ;
3. Conditions et modalités de l'émission ;
4. Modification corrélative des statuts sociaux de la société ;
5. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital social ;
6. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

### TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

#### TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE :

##### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée ;
- qu'elle réunit le quorum, soit plus de la moitié au moins du capital social nécessaire à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte appelée à délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire ;
- que le rapport de gestion, le texte des projets de résolution présenté à l'Assemblée, le rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées par l'articles 56 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de l'avis de réunion de l'Assemblée ;

déclare, en conséquence de ce qui précède, qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, approuve sans restriction ni réserve lesdits rapports.

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice net de **69.857.857,16** Dirhams.

##### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat net de l'exercice	69.857.857,16 DH
Affectation à la réserve légale (5%)	3.492.892,86 DH
Résultat net distribuable de l'exercice	66.364.964,30 DH
Report à nouveau des exercices précédents	16.897.595,34 DH
Bénéfice distribuable	83.262.559,64 DH
Dividendes	26.525.000,00 DH
Solde au compte report à nouveau	56.737.559,64 DH

##### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

##### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2013.

##### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Mohamed FASSI FEHRI, M. Najib LAHLOU et Mme Hind BOUHIA de leurs mandats de membres du Conseil d'Administration et leur donne quitus entier et définitif de l'exécution de leurs mandats.

##### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Abdellatif HADJ HAMOU en qualité de Président du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

M. Abdellatif HADJ HAMOU assumera à la fois les fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

##### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Omar LAHLOU en qualité de membre du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

##### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Mohamed HAFNAOUI en qualité de membre du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 31 janvier 2014. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

##### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Amine BENHALIMA en qualité de membre du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 06 mars 2014. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

##### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes Deloitte vient à expiration décide de renouveler son mandat pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

L'Assemblée Générale laisse le soin au Président du Conseil d'Administration de fixer sa rémunération.

##### TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

#### TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE :

##### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide que la capital social, d'un montant actuel de **430.000.000** Dirhams, divisé en **4.300.000** actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams, sera augmenté d'un montant de **100.000.000** Dirhams, pour être porté à un montant de **530.000.000** Dirhams, par l'émission d'un nombre de **1.000.000** d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dirhams. Les actions nouvelles seront libérées par compensation avec des dettes de la société à hauteur du même montant.

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de formaliser et de réaliser l'augmentation du capital faisant l'objet de la résolution qui précède. Dans le cadre de cette mission, le Conseil d'Administration pourra notamment, soit directement, soit par son Président ou par tout mandataire :

- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- faire toutes déclarations, effectuer tous dépôts et publicité et remplir toutes formalités.

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légalement requises.





# Comptes sociaux

Exercice du 01/01/2013 AU 31/12/2013

## TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU REÇUES (en KMAD)

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>Sûretés données</b>					
CIH	62 000	Hypothèque	20-Jan-11	- Casablanca	62 000
BMCE	137 000	Hypothèque	20-Jan-11	- Casablanca	137 000
CIH	138 000	Hypothèque	25-Jul-12	- Casablanca	138 000
BMCE	155 000	Hypothèque	25-Jul-12	- Casablanca	155 000
CIH	92 000	Hypothèque	25-Jul-12	- Casablanca	92 000
<b>Sûretés reçues</b>					
(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres					
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)					
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)					

## ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL (en KMAD)

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	3 787	170
* engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
* autres engagements donnés	-	-
TOTAL (1)	3 787	170
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées	-	-

## ENGAGEMENTS REÇUS

	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	24 314	18 425
* Autres engagements reçus	-	-
TOTAL	24 314	18 425

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20 000 Casablanca

**COOPERS AUDIT**

Coopers Audit Maroc  
83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

DYAR AL MANSOUR S.A

### RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société DYAR AL MANSOUR S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 520 895 322 dont un bénéfice net de MAD 69 857 857.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe de ce rapport, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DYAR AL MANSOUR au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et à l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Casablanca, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Ahmed Benabou  
Ass. 288, Boulevard Zerktouni  
- CASABLANCA -  
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81  
Fax : 05 22 22 40 78

Coopers Audit Maroc

COOPERS AUDIT MAROC  
Ass. 83, Avenue Hassan II  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**DYAR AL MANSOUR**

Société anonyme au capital social de 430.000.000 DH

Siège social : 42, Avenue Alaouiye, Rabat

Immatriculé au registre de commerce de Rabat sous le n° 20 646